



Zao Wou-Ki dans son atelier parisien en 2003 © François Guillot / AFP

## Bataille autour de l'œuvre de Zao Wou-Ki : un jugement favorable au fils

Par Culturebox (avec AFP)

Publié aujourd'hui à 14H13

[Recommander](#)

0

**La justice française s'est déclarée compétente pour décider d'une éventuelle tutelle de Zao Wou-Ki. Le peintre franco-chinois, très diminué, est installé en Suisse à l'initiative de sa femme et contre l'avis de son fils**

Le départ en Suisse à l'automne 2011 de Zao Wou-Ki, âgé de 92 ans et atteint de la maladie d'Alzheimer, est au coeur d'une bataille judiciaire et familiale. Son fils, Jia-Ling Zhao, accusant sa belle-mère de l'avoir déménagé en Suisse pour mettre la main sur une oeuvre inestimable.

En mai, un juge parisien s'était déclaré incompétent pour décider d'une possible tutelle tandis que la justice suisse, saisie plus tard par la femme du peintre, Françoise Marquet, prononçait de son côté une tutelle provisoire.

La cour d'appel de Paris a finalement estimé dans un arrêt du 4 décembre que la justice française était compétente pour se prononcer sur une demande de protection du peintre, en

dépôt de son déménagement en Suisse.

### **La justice suisse saisie frauduleusement, selon la cour d'appel**

La saisine de la justice suisse, alors qu'une procédure était en cours en France, "l'a été en fraude des droits de la personne à protéger et de la famille de M. Zao Wou-Ki, et en particulier de son fils qui avait fait connaître son refus du déplacement de son père", écrit la cour d'appel de Paris.

Le peintre s'était installé en 1948 à Paris et, selon son fils, il est attaché à la France et n'a jamais exprimé le désir de quitter son pays. Né à Pékin, Zao Wou-Ki a obtenu la nationalité française en 1964.

Pour l'avocat du fils du peintre, Me Jean-Philippe Hugot, "il est désormais nécessaire que les choses s'apaisent et que Zao puisse rentrer chez lui à Paris dans un logement qu'il a lui-même conçu".

### **La femme du peintre va sans doute se pourvoir en cassation**

L'avocat de l'épouse du peintre, Me Pierre Genon-Catalot, a indiqué qu'un pourvoi en cassation serait probablement introduit contre la décision de la cour d'appel. Françoise Marquet pense que son mari se trouve en Suisse dans des conditions idéales pour sa santé et que le déménagement lui permet de gérer au mieux la fortune et l'œuvre du peintre.

Elle a créé une fondation en Suisse pour promouvoir cette œuvre. Jia-Ling Zhao estime qu'il se trouve de fait exclu, comme son père, de la gestion.

Une plainte avec constitution de partie civile, pour abus de faiblesse et également faux, usage de faux et abus de confiance, a été déposée fin novembre par le fils à Paris, a indiqué son avocat. Elle doit permettre la désignation d'un juge d'instruction.

Après son installation à Paris, Zao Wou-Ki est devenu un des maîtres de l'abstraction lyrique, aux côtés de Pierre Soulages ou Hans Hartung. Il a été élevé en 2006 grand officier de la Légion d'honneur par Jacques Chirac.

Les toiles de Zao Wou- Ki atteignent régulièrement de un à 2,5 millions de dollars aux enchères. L'une d'elles, "Hommage à Tou-Fou" (1956), a été adjugée jusqu'à 5,8 millions de dollars en 2008 chez Christie's à Hong Kong.